

Ainsi, loin de créer des difficultés, cette discussion tend à faire disparaître celles qui ont pu être suscitées jusqu'ici ou qui pourraient l'être plus tard, si des hommes mal intentionnés parvenaient au pouvoir et voulaient opprimer ici la religion, comme on le fait ailleurs, en invoquant des principes dont on abuserait, parcequ'ils seraient mal compris. Voilà pourquoi l'on se croit obligé de les combattre, afin d'empêcher que le livre qui les professe serve de règle, dans nos Cours de Justice, ou devienne peut-être un jour un nouveau *Code Civil*.

Au reste, comme vous n'aurez pas manqué de l'observer, le journal en question rend justice aux qualités personnelles de l'auteur, et s'ils s'élève contre son *Code* c'est uniquement pour empêcher que la liberté de l'Eglise ne soit opprimée. Ce qu'il prétend obtenir, c'est que l'Etat respecte la liberté de l'Eglise, comme l'Eglise respecte la liberté de l'Etat.

En gardant le silence, ce livre se serait installé sans bruit dans les bibliothèques, et beaucoup de personnes, qui n'ont pas étudié ces matières, n'auraient pas l'ombre de doute sur la nature des principes qui y sont émis et sur les conséquences que l'on en déduit.

La discussion qui s'est engagée, sur ce grave sujet, a déjà ouvert les yeux à plusieurs de nos bons citoyens, particulièrement parmi les jeunes gens qui sont entrés ou qui se proposent d'entrer dans les professions libérales.

Les préjugés disparaissent petit à petit et la vérité se fait jour dans les esprits droits qui désirent sincèrement d'être éclairés. On étudie et l'on veut se rendre capable de soutenir en tout et partout les bons principes dont on veut faire hautement profession.

En suivant attentivement cette importante discussion vous voudrez bien entrer dans ces vues et travailler à diriger l'esprit public dans ce sens. C'est d'ailleurs ce que